



LE PARTENAIRE de votre COMMUNICATION



*Entrez dans la RONDE...*



Présentation et Tarif 2018

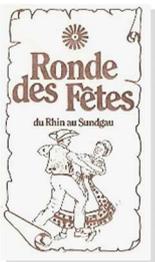


## Sommaire

Réussir la fête !

La RONDE des fêtes en chiffres .....	2
5 bonnes raisons d'adhérer .....	3
Services rendus aux Membres .....	4
Assurance pour les dirigeants d'association.....	6
Résumé des services rendus aux membres .....	7
Devenir membre de la RONDE des fêtes .....	8
Tarifs d'adhésion .....	8
Charte .....	9
Contact .....	8-10

## Outil de promotion et label de qualité



**1982**

Création par le Président fondateur **Roland SIMON**

12 comités adhérents dans le Sundgau



**2018**

+60 comités membres en **Alsace, Territoire de Belfort, Vosges, Allemagne et Suisse**

**Nos missions** →

**Harmoniser le calendrier des fêtes, éviter la concurrence**  
**Conseil et soutien dans tous les domaines de l'organisation**



**années d'expériences et de savoir faire**  
**dans tous les domaines de l'organisation de fêtes**



**36<sup>e</sup> saison**  
en 2018

---

**+ 60 comités de fêtes**  
adhérents

**+ 500**  
associations

**des milliers**  
d'acteurs et de bénévoles

**47% des fêtes** adhérentes  
font confiance à la RONDE depuis + 20 ans

---

**60 fêtes de renom** au programme  
dans toute la région Alsace et territoires limitrophes

---

**400 à 500 000**  
visiteurs de fêtes

---

**Actions et supports de promotion**  
variés

---

Une fédération **dynamique**

## **5** bonnes raisons d'adhérer à la RONDE des fêtes

- 1.** La fête est promue au niveau régional
- 2.** La fête profite du Label de la RONDE des fêtes
- 3.** Les organisateurs bénéficient de conseils et d'assistance en organisation
- 4.** Fournitures de produits et services moins chers, grâce à la mutualisation
- 5.** Les organisateurs font partie d'une famille, avec des problématiques communes

# Des supports et actions de communication variés et mutualisés



**180 000**  
brochures



**1 250**  
affiches mensuelles



**350**  
affiches annuelles



[www.ronde-des-fetes.asso.fr](http://www.ronde-des-fetes.asso.fr)

**VOTRE FETE**

**L'ALSACE**



Journal L'Alsace  
Articles dans **toutes les Editions**



**Spectacles**  
Mensuel gratuit  
Articles, agenda, internet



**15 000**  
Spots publicitaires



Nappe de table  
**62 000**  
Agenda des fêtes



Pochette à serviette  
**16 000**  
Exemplaires avec agenda des fêtes

**Un excellent VECTEUR DE COMMUNICATION pour votre manifestation**

Votre fête bénéficie de  
**8 supports**  
**3,750 millions**  
de visualisations

# Des produits et services pour chaque fête



## Nappe et Serviette

**55 km** de nappe de table  
> **12 rouleaux**  
de 100 m par fête



**111 000** serviettes de table  
**60 000** pochettes à serviettes  
> **3 600**  
pochettes / serviettes par fête

## Adhésion individuelle à la Fédération Nationale FNCOF

prise en charge par la RONDE

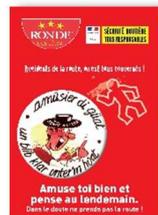
**2 500** membres affiliés dans toute la France



- **Assurance pour les Dirigeants d'association** dite RCMS, Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- **12,5 %** de réduction à la **Sacem**
- Protection juridique, multirisque association...
- **12** newsletters, **12** Annuaire artistiques, **3** Fêtes Info

## Travail en collaboration avec la Sécurité Routière

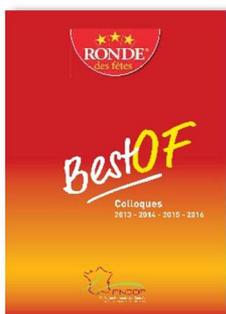
**400** affiches  
sécurité et prévention  
contre l'alcool



## Conseil et Assistance

**COLLOQUES** pour soulever les problèmes des organisateurs

- 2017 : Obligations déclaratives et comptables
- 2016 : Marchés, Parkings et Mesures de Sûreté (Vigipirate)
- 2015 : Hygiène et Sécurité Alimentaire
- 2014 : Prévention et Gestion des situations de crise
- 2013 : Une fête sans risque en 2013 ?
- 2009 : Gestion et Prévention des conflits



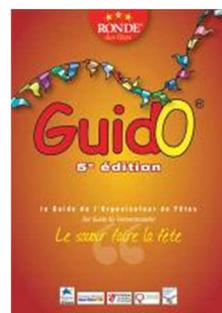
### BestOf

Colloques 2013, 2014, 2015 et 2016

### Guido

le Guide de l'Organisateur de fêtes

**5<sup>e</sup> édition**



## FORUMS, CONGRES

rencontres entre organisateurs et prestataires de fêtes



La **FNCOF**, Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités, dont la **RONDE des fêtes est partenaire et membre**, propose d'assurer l'ensemble des dirigeants bénévoles des associations, à travers une police d'assurance, nommée la RCMS « Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux », dite encore « assurance des dirigeants d'association ».

La cotisation englobant cette assurance est entièrement prise en charge par la RONDE des fêtes qui s'engage à la payer pour l'ensemble des adhérents de la RONDE sans pour autant répercuter le coût sur les cotisations de ses membres.

## LA RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ou RCMS

Rappelons que gérer une association, même bénévolement, peut avoir pour conséquence d'**engager la responsabilité civile personnelle de ses dirigeants**, et principalement du Président, s'ils commettent une faute dans l'exercice de leurs fonctions.

À titre d'exemples, peuvent être invoqués les fautes de gestion, une infraction aux dispositions légales ou règlementaires, le non-respect des statuts de l'association, l'inobservation de règles de sécurité...

Tous ces cas de figure peuvent se solder par des **poursuites pénales** ou civiles et entraîner des conséquences financières sur leur patrimoine propre.

Cette assurance permet aux **dirigeants d'associations d'être personnellement couverts** et de ne pas être inquiétés sur leurs biens propres s'ils commettent une faute non-intentionnelle dans l'exercice de leur fonction de dirigeant bénévole.

## QUE COUVRE LE CONTRAT EN CAS DE DIFFICULTES FINANCIERES ?

La loi du 25.01.1985 est particulièrement sévère pour les Dirigeants puisqu'elle prévoit qu'ils peuvent avoir à supporter tout ou partie des dettes de l'association. C'est le régime de l'action en comblement de passif. Cette sévérité est aggravée par la non-définition de la faute de gestion et sa libre appréciation par les juges.

C'est la principale menace, en termes d'enjeux financiers, qui pèse sur le patrimoine personnel des dirigeants d'association.

## QUELS SONT LES MOTIFS POUR LESQUELS LA RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS D'ASSOCIATION PEUT ETRE ENGAGEE ?

- Fautes de gestion
- Infraction aux dispositions légales ou règlementaires
- L'inobservation de règles de sécurité
- Non respect des statuts de l'association
- Discrimination à l'embauche
- Harcèlement moral
- Litige à l'occasion d'un licenciement individuel
- Atteinte à l'environnement
- Plainte d'un salarié, client, fournisseur ou tiers estimant avoir subi un préjudice...

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ?

- Le contrat RC générale garantit l'association en tant que personne morale et couvre les dommages causés à des tiers du fait de ses activités. Le contrat RC Mandataires Sociaux garantit les Dirigeants en tant que personnes physiques et couvre les dommages causés à des tiers (ou l'association elle-même) en cas de faute de gestion des Dirigeants.
- Les recherches en responsabilité de l'entreprise ou de l'association ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Ainsi dans le cas d'un accident du travail, par exemple, la personne morale va être recherchée en responsabilité, au titre d'une action en faute inexcusable de l'employeur, et les Dirigeants vont être recherchés au titre d'une violation des lois et règlements.



Réussir la fête !

## UNE FEDERATION DE PROMOTION ET DE SOUTIEN AU SERVICE DES MANIFESTATIONS

La RONDE des fêtes, forte de ses 35 ans d'expérience et de savoir-faire au service des organisateurs bénévoles, regroupe actuellement une soixantaine de manifestations en Alsace, Territoire de Belfort, Vosges, Allemagne et Suisse. Elle est détentrice de l'agrément de jeunesse et éducation populaire et de celui du tourisme.

Son rôle est de fédérer et de soutenir les organisateurs dans leur mission d'organisation et de leur apporter des moyens de communication mutualisés, sur un plan régional.

### RESUME DES PRESTATIONS :

La RONDE des fêtes fournit à ses adhérents de nombreux services pour l'organisation de leur manifestation :

#### \* PLANIFICATION et COMMUNICATION :

- Planification et harmonisation d'un programme annuel de manifestations
- 180 000 brochures programme, distribuées sur plus de 500 points de diffusion en Alsace et territoires limitrophes, et encartées dans le journal L'Alsace début avril
- 500 affiches annuelles, 1200 affiches mensuelles
- Site internet : [www.ronde-des-fetes.asso.fr](http://www.ronde-des-fetes.asso.fr) : deux pages dédiées par fête, en français et en allemand
- Partenariat avec le Journal L'Alsace, pour chaque fête : articles en pages « Région » le mercredi, dans le cahier du week-end le vendredi et compte-rendu le lundi en pages « Région »
- Partenariat avec Radio Dreyeckland, RTL2 et Cerise FM : 15 spots radio par fête du vendredi au dimanche sur l'une des radios
- 55 000 mètres de nappe de table qui reprennent, tous les mètres, de part et d'autre, le programme annuel
- 16 000 pochettes à serviettes qui reprennent le programme annuel des fêtes

#### \* FOURNITURES et SERVICES pour chaque adhérent :

- 12 rouleaux de 100 mètres de nappe de table (reprise du programme annuel des fêtes)
- 3 300 serviettes et pochettes à serviettes (dont une pochette avec le programme des fêtes)
- La prise en charge de l'adhésion individuelle à la FNCOF, Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités, qui donne droit notamment à 12,5% de réduction à la SACEM et à d'autres services et informations [www.fncof.com](http://www.fncof.com)
- Une assurance pour les dirigeants de l'association : RCMS, couvrant tout le comité organisateur

#### \* RECOMMANDATIONS ET CONSEILS EN ORGANISATION :

- Edition du GuidO, Guide de l'Organisateur, regroupant tous les éléments à connaître pour l'organisation d'une manifestation (env. 200 pages)
- Organisation d'un Forum (en avril) : rencontre individuelle sous forme d'ateliers avec les « prestataires de fêtes » : gendarmerie, SDIS, secours, société de surveillance, communication, prévention routière, feux d'artifice, chapiteaux, etc.
- Colloques sur des thèmes spécifiques aux organisateurs de fêtes, notamment dans le domaine de la sécurité. Edition du BestOf des colloques de 2013 à 2016

#### \*TARIF D'ADHESION ANNUEL :

L'adhésion annuelle comporte une cotisation communale et une cotisation associative.



## Le but de notre fédération

est de fédérer et de soutenir les fêtes à thème, petites ou grandes, qui proposent un programme riche, varié et de qualité, mettant en valeur notre patrimoine culturel.

Sa finalité n'est pas de regrouper un maximum de manifestations.

## Critères de sélection les plus importants :

- ✓ La date de la fête ne doit pas coïncider avec celle d'une fête déjà inscrite au programme de la RONDE des fêtes et ayant lieu dans les environs proches
- ✓ La fête doit proposer des animations de qualité et variées, pour tous les âges et toutes les classes sociales
- ✓ La fête doit pouvoir offrir aux visiteurs au moins un repas chaud et la possibilité de danser

Depuis 2006, plusieurs fêtes d'une même localité peuvent figurer au programme

## Tarif d'adhésion



**-50%** sur le coût total la 1<sup>e</sup> année

**-25%** sur le coût total la 2<sup>e</sup> année

L'adhésion à la RONDE des fêtes comporte deux apports annuels :  
Une cotisation organisateur et une cotisation communale

### COTISATION ORGANISATEUR

	Primo adhésion		
	1 <sup>e</sup> année - 50%	2 <sup>e</sup> année - 25%	
Fête à entrée libre	330 €	495 €	660 €
Fête à entrée payante	400 €	600 €	805 €
Fête non organisée			145 €

+

### COTISATION COMMUNALE

	Primo adhésion		
	1 <sup>e</sup> année - 50%	2 <sup>e</sup> année - 25%	
Jusqu'à 500 habitants	185 €	275 €	370 €
501 à 1 000 habitants	245 €	365 €	490 €
1 001 à 2 000 habitants	300 €	450 €	600 €
2 001 à 3 000 habitants	325 €	490 €	655 €
Plus de 3 000 habitants	350 €	530 €	705 €
Fête non organisée			135 €

communes

#### Remarques :

- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes à la RONDE, une cotisation organisateur individuelle est due pour chaque fête inscrite.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1<sup>e</sup> année et de 25% la 2<sup>e</sup> année.

#### Remarques :

- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes à la RONDE, la cotisation communale versée reste unique.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1<sup>e</sup> année et de 25% la 2<sup>e</sup> année.

## Vos avantages

“ L'ensemble des prestations et des services compris dans l'adhésion annuelle, pour chaque fête, équivaut à une valeur de **plus de 5 000 €**. ”

## Contactez-nous !



RONDE des fêtes  
33 Grand Rue  
68100 MULHOUSE

03 89 31 30 30 / 06 21 82 06 50

info@ronde-des-fetes.asso.fr

## Les responsables de l'association organisatrice s'engagent à respecter la CHARTE suivante :

1. Mettre en valeur notre patrimoine culturel à travers le folklore, la gastronomie, les produits, les expositions et les animations proposées aux visiteurs.
2. Etre représentés aux réunions et réceptions par une ou plusieurs personnes ayant autorité.
3. Respecter les décisions arrêtées par l'Assemblée Générale.
4. A l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum, un dossier est distribué à chaque délégation. Les documents qu'il contient donnent des informations pratiques sur l'année en cours et doivent être remis, par le délégué qui réceptionne le dossier, aux différentes personnes concernées au sein de son association.
5. Ne pas demander un patronage auprès d'un autre partenaire médiatique que ceux qui sont nos partenaires officiels.
6. Favoriser, autant que possible, les partenaires et annonceurs qui soutiennent la RONDE.
7. Faire figurer le sigle de la RONDE des fêtes et celui des partenaires officiels sur l'ensemble des affiches, programmes et invitations : L'Alsace, Crédit Mutuel, Dreyeckland, RTL2 ou Cerise FM (les différents logos sont fournis lors de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum, et disponibles en permanence sur le site internet).
8. Faire parvenir au bureau de la RONDE un exemplaire de l'affiche, du programme et de l'invitation, dès leur parution et au plus tard dix jours avant la fête.
9. Ces documents nous permettent de communiquer les informations concernant votre manifestation aux partenaires médias et de répondre aux demandes téléphoniques des visiteurs potentiels.
10. Mettre en évidence, lors de la fête, l'ensemble des articles de la RONDE (brochures, affiches, etc.)
11. Nappes de table : toutes les tables doivent exclusivement être couvertes par des nappes de la RONDE des fêtes et uniquement par celles de l'année en cours.
12. Prendre en charge le matériel (nappes et serviettes) à la date qui aura été fixée et communiquée.
13. Récupérer les banderoles auprès du responsable nommé dans chaque secteur et les lui restituer au plus tard le mercredi suivant la manifestation. Le nom et les coordonnées des responsables de votre région se trouvent dans le dossier transmis à l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum.
14. Régler la cotisation annuelle et les éventuelles factures dans le mois suivant leur date d'émission.
15. Avant toute modification de date de la manifestation, consulter la RONDE pour avis.

*Le signataire de la présente Charte s'engage à en transmettre une copie aux principaux responsables de son association, de sorte qu'elle soit connue de tous les organisateurs.*

*Le non-respect des articles ci-dessus par un organisme-membre engendre des effets néfastes pour la RONDE des fêtes et l'ensemble de ses Adhérents.*

Fait à ....., le .....

**Signature du Responsable :**



RONDE des fêtes  
33 Grand Rue  
68100 MULHOUSE

 03 89 31 30 30 - 06 21 82 06 50

[www.ronde-des-fetes.asso.fr](http://www.ronde-des-fetes.asso.fr) - [info@ronde-des-fetes.asso.fr](mailto:info@ronde-des-fetes.asso.fr)

ALSACE

Crédit Mutuel

Dreyeckland  
...a radio des souvenirs et des hits

FNCOF  
Fédération Nationale des Comités  
et Circuits de Festivals

Grand Est  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Conseil départemental  
Haut-Rhin

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
BAS-RHIN